

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mars 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° CD104

présenté par

M. Menuel, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, M. Cherpion, M. Cordier, Mme Dalloz, M. Gaultier,
Mme Lacroute, M. Lurton, M. Masson, Mme Meunier, Mme Poletti, M. Reitzer, M. Sermier,
M. Straumann et M. Jean-Pierre Vigier

ARTICLE 14

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article conforte les marges des vendeurs de produits phytosanitaires au détriment du secteur de la production agricole. En effet, dans cet article, seul le producteur agricole est impacté, par le refus d'une ristourne, d'un rabais, ou d'une remise, qu'il est en droit d'attendre. C'est faire payer plus cher à l'agriculteur les produits nécessaires à la conduite de ses productions.